



EXTRAIT DU COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le deux juillet à dix-huit heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal d'Olonne sur Mer se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick MOREAU, Maire, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le vingt cinq juin deux mille dix-huit, (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**PRESENTS** : M. MOREAU Yannick, M. HOUSSAINT Patrick, Mme LOPEZ Sophie, M. BLANCHARD Alain, Mme BOSSARD Françoise, Mme ROUSSEAU Lucette, M. BENELLI Frédéric, Mme DELPIERRE Christine, M. CHENECHAUD Nicolas, Mme GAYDA Catherine, M. CHENECHAUD Jean-Claude, M. MALLOCHET Gérard, M. RUCHAUD Daniel, Mme MERLE Colette, Mme REHAULT Marie-Françoise, M. YOU Michel, M. MARCHAND Bernard, M. FOURNIERE Claude, Mme BUREAU Brigitte, M. JEGU Didier (arrivée 18h26), Mme LADERRIERE Sophie, M. CHAIGNE Nicolas (arrivée 18h40), Mme AUGRY Valérie, M. BROSSEAU Stéphane, M. GROUSSEAU André, Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric.

**ABSENTS EXCUSES** :

Mme PINEAU Florence ayant donné pouvoir à M. HOUSSAINT Patrick  
M. JEGU Didier (arrivée 18h26) ayant donné pouvoir à M. BLANCHARD Alain  
Mme SILARI Nathalie ayant donné pouvoir à Mme LADERRIERE Sophie,  
M. CHAIGNE Nicolas (arrivée 18h40) ayant donné pouvoir à M. CHENECHAUD Nicolas,  
M. CHARTEAU Joseph ayant donné pouvoir à M. GROUSSEAU André,  
M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine.

**ABSENT** :

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme REHAULT Marie-Françoise a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

-----  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 mai 2018.

-----  
**Délibérations 5-7-72 à 8-8-81**

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	33

-----  
Monsieur Yannick MOREAU, Maire, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 3 juillet 2018 ;

-----  
Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yannick MOREAU, Maire, a sollicité les membres du Conseil Municipal, pour qu'il soit procédé à un vote par scrutin public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté ce mode de scrutin.



## 5 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

### 5.7 Intercommunalité

#### 5.7.72 Création de la commune nouvelle des Sables d'Olonne

Conformément et dans le prolongement des délibérations prises respectivement par les Conseils Municipaux d'Olonne sur Mer, des Sables d'Olonne et du Château d'Olonne les 13 mars 2017, 21 février 2017 et 19 décembre 2016, les trois communes ont décidé de former une Commune Nouvelle au 1er janvier 2019.

La création d'une Commune Nouvelle regroupant les communes d'Olonne Sur Mer, des Sables d'Olonne et du Château d'Olonne répond à une logique de territoire, à un besoin d'harmonisation de nos services publics, à une nécessité de rationalisation de l'action publique qui permettront de garantir aux habitants une action publique optimisée.

Les agents des trois collectivités se sont particulièrement investis dans cette démarche. C'est ainsi que réflexions, échanges se sont enchaînés avec l'apport de cabinets spécialisés afin de bâtir un projet d'organisation de la Commune Nouvelle. Ce projet poursuit l'objectif d'offrir et de pérenniser un service public de qualité et de proximité.

Les Comités Techniques de chacune des communes ont été saisis pour avis sur le processus de fusion le 30 mai 2018 aux Sables d'Olonne, le 4 juin 2018 au Château d'Olonne et le 13 juin 2018 à Olonne sur Mer. Ceux-ci ont émis, à l'unanimité, des avis favorables.

Le Conseil Municipal :

➤ Moins 3 votes CONTRE (M. BERNARD Régis, Mme LANDRIEAU Nicole, M GARDES Eric)

- Décide de créer une commune nouvelle regroupant les communes des Sables-d'Olonne, d'Olonne-Sur-Mer et du Château-d'Olonne au 1er janvier 2019
- sollicite le représentant de l'Etat afin que celui-ci prenne l'arrêté de création de la Commune Nouvelle des Sables d'Olonne.
- donne le nom ci-dessous à la commune nouvelle :  
« Les Sables-d'Olonne »
- dit qu'elle sera administrée jusqu'au renouvellement général des Conseils municipaux par l'ensemble des membres en exercice des Conseils Municipaux des anciennes communes,
- fixe le siège de la future commune à la Mairie actuelle des Sables d'Olonne sis 21 place du Poilu de France – BP 30386 – 85108 LES SABLES D'OLONNE CEDEX
- crée trois communes déléguées :
  - ✓ la commune déléguée des Sables-d'Olonne dont le siège sera :  
21 place du Poilu de France – BP 30386 – 85108 LES SABLES D'OLONNE CEDEX
  - ✓ la commune déléguée d'Olonne-sur-Mer dont le siège sera :  
4 bis rue des Sables – 85340 OLONNE SUR MER
  - ✓ la commune déléguée du Château-d'Olonne dont le siège sera :  
53 rue Séraphin Buton – 85180 LE CHATEAU D'OLONNE
- dit que la commune nouvelle créera un Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
- dit que les budgets annexes suivants seront repris et rattachés au budget principal de la commune



nouvelle :

Commune d'origine	Code Helios	Libellé	Nomenclature comptable	Assujettissement TVA	Autonomie Financière	Mode de Gestion
Les Sables d'Olonne	61003	Lotissement « Les Roses »	M 14	oui	non	régie
Château d'Olonne	62203	Lotissement « La Poitevineière »	M 14	oui	non	régie
	62204	Lotissement « Fond Sablais »	M 14	oui	non	régie
Olonne sur Mer	62002	Lotissement « Belle Noue »	M 14	oui	non	régie
	62003	Lotissement « La Léonière »	M 14	oui	non	régie
	62004	Lotissement « La Bauduère »	M 14	oui	non	régie
	65600	SPIC Fonds de commerce	M 4	oui	oui	contrat de gérance

- fixe le lieu de réunion du Conseil Municipal, compte tenu de l'absence de salle de capacité suffisante au sein de la Mairie Centrale :
  - ✓ aux Centre de Congrès « Les Atlantes », sis 1 Promenade du Maréchal Joffre aux Sables d'Olonne, pour la première réunion du fait de l'affluence prévisible de public et de la presse
  - ✓ à la Salle Audubon, sise 60 boulevard Pasteur aux Sables d'Olonne, pour les réunions à suivre jusqu'au renouvellement des élus en 2020.

-----

## 2 URBANISME

### 2.1 Documents d'urbanisme

#### 2.1.73 Modification 4.8 du PLU : approbation après enquête publique

L'enquête publique relative à la modification 4.8 du PLU s'est déroulée du 26 février 2018 au 27 mars 2018 et a été conclue par un avis favorable du commissaire-enquêteur.

Cette modification porte sur les points suivants :

- ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU des Moinardes en les passant en zone 1AUB et mise en place des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur ce secteur et ses abords,
- changement de zonage d'une superficie de 2,4903 ha de zone 2AU en zone UHb sur le site de la Burguinière, le passage de 4 zones 1AUB en zone UB et une zone en 1AUC en zone UC,
- ajustement de l'objet d'un emplacement réservé rue des Gabelous "logements aidés à la place de logements sociaux"
- mise en place de nouvelles OAP : Moinardes, Burguinière, rue des Œillets et route des Amis de la Nature,
- ajustement des OAP existantes rue de la Canarde et les Pontonnières,
- ajustement du règlement écrit : dispositions générales, zones UA, UB, UE, UEz, UH et UV.



**Olonne  
sur Mer**

les Sables d'Olonne...  
AGGLOMERATION

Après avis de la Commission Urbanisme du 19 juin 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal:

- Moins 3 votes CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine)
- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme LANDRIEU Nicole, M GARDES Eric)
- Approuve chacun des points du dossier ci-dessus énumérés composant la modification 4-8 du PLU,
- Délègue tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien l'ensemble du dossier et notamment les formalités de publicité.

-----

## 2 URBANISME

### 2.1 Documents d'urbanisme

#### 2.1.74 Modification 4.11 du PLU

La modification 4.11 du PLU portera sur les points suivants :

- Implantation d'une résidence service-travail et d'une résidence séniors sur le secteur de la Guérinière rue Eric Tabarly à proximité des services et des pôles d'activité. Ce projet nécessite le reclassement de la zone IAUeA en IAUB avec modification de l'OAP "La Guérinière"
- harmonisation de la zone à vocation économique sur l'avenue François Mitterrand au niveau du Centre Leclerc par la modification du zonage de parcelles actuellement classées en zone UB en zone UEb,
- suppression de l'emplacement réservé n° 21 situé à l'Aurière;
- ajustement du règlement écrit.

Après avis de la Commission Urbanisme du 19 juin 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal:

- Moins 3 ABSTENTIONS (M. BERNARD Régis, Mme LANDRIEU Nicole, M GARDES Eric)
- Engage la modification 4.11 du PLU,
- Délègue tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien l'ensemble de la procédure et signer tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

-----

## 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

### 3.5 Actes de gestion du domaine public

#### 3.5.75 Vente de terrains rue des Anciens Combattants AFN – Approbation

La Commune est propriétaire de deux parcelles constructibles situées en zone UA au PLU, cadastrées section AB n° 1069 pour 935 m<sup>2</sup> et AB n° 1072 pour 928 m<sup>2</sup>.

France Domaine a estimé ces parcelles à 165 € HT/m<sup>2</sup>.

Après avis de France Domaine, de la Commission Urbanisme du 19 juin 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal:

- Moins 3 votes CONTRE (M. BERNARD Régis, Mme LANDRIEU Nicole, M GARDES Eric)



- donne son accord de principe pour la vente des parcelles AB n° 1069 et AB n° 1072 au prix de 165 € HT/m<sup>2</sup>,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

-----

### 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

#### 3.5 Actes de gestion du domaine public

##### 3.5.76 Dénomination de rues

Les habitants desservis par la route des Amis de la Nature comprise dans la portion située entre le poste de relèvement situé au lieudit "La Pommeraie" et la limite de la commune avec celle de Brem sur Mer, ont sollicité un nom de rue leur permettant de bénéficier d'une adresse précise.

La commune d'Olonne sur Mer a réalisé une voie sur le site du Centre Technique Municipal des Sables d'Olonne, reliant la rue des Libellules au rond point des Olonnois sur le boulevard du Vendée Globe qu'il convient de dénommer.

Après avis de la Commission Urbanisme du 19 juin 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal:

- à l'unanimité
- **valide les propositions suivantes :**
  - ❖ Suppression de la dénomination "route des Amis de la Nature" dans sa portion comprise entre le poste de relèvement assainissement "La Pommeraie" à la limite de la commune de Brem sur Mer et remplacement par la dénomination :
 

**Route de la Gachère,**
  - ❖ Dénomination de la voie reliant la rue des Libellules au "rond point des Olonnois", boulevard du Vendée Globe :

**Rue des Bourdons**

-----

### 7 FINANCES LOCALES

#### 7.1 Décisions Budgétaires

##### 7.1.77 Budget Principal – Décision Modificative n° 1

Pour permettre la réalisation de certaines opérations budgétaires sur l'exercice 2018, il convient de procéder à des ouvertures de crédits. Cette décision modificative récapitulée dans le tableau ci-dessous concerne :

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1) Une inscription budgétaire de 4 400,00 € à l'article budgétaire 4581 « Dépenses (à subdiviser par mandat) » suite à un reversement de contribution financière à la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération » dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) Avenue Charles de Gaulle pour l'extension du réseau d'assainissement Eaux Usées.



## RECETTES D'INVESTISSEMENT

2) Une inscription budgétaire de 4 400,00 € à l'article budgétaire 4582 « Recettes (à subdiviser par mandat) » car seule compétente en matière d'urbanisme, la Commune recevra une participation financière dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) Avenue Charles de Gaulle.

En application des dispositions de l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Locales,

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 19 juin 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative n° 1.

### BUDGET 2018 - COMMUNE DECISION MODIFICATIVE N° 1

#### FONCTIONNEMENT

RECETTES				DEPENSES			
imputation	objet	montant	obs.	imputation	objet	montant	obs.
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	

#### INVESTISSEMENT

RECETTES				DEPENSES			
imputation	objet	montant	obs.	imputation	objet	montant	obs.
01-4582	Projet Urbain Partenarial (PUP) - Avenue Charles de Gaulle	4 400,00		01-4581	Projet Urbain Partenarial (PUP) - Avenue Charles de Gaulle	4 400,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>4 400,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>4 400,00</b>	

## 7 FINANCES LOCALES

### 7.1 Décisions Budgétaires

#### 7.1.78 Location de meublés de tourisme – Institution de la procédure d'enregistrement

Au regard de la multiplication de locations saisonnières de logements à des touristes, y compris de résidences principales, pour les séjours de courtes durées, il convient de rationaliser l'offre d'accueil de logements en mettant en œuvre un dispositif de déclaration préalable de mise en location de logements pour les courtes durées.

Après avis de la Commission Economie, Finances et Personnel du 13 décembre 2017 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la démarche ainsi proposée.



## 8 DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME

### 8.3 Voirie

#### 8.3.79 Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage rue des Archers

La ville d'Olonne sur Mer a lancé un programme de réhabilitation de l'Avenue François Mitterrand entre le Boulevard du Vendée Globe et la Rue des Tilleuls.

A ce titre, un effacement des réseaux est nécessaire Avenue François Mitterrand et Rue des Archers ainsi que le remplacement de l'éclairage public existant Rue des Archers.

Une convention avec le SYDEV doit être établie.  
Les travaux sont détaillés dans le document transmis.

Synthèse des prestations chiffrées des travaux neufs d'éclairage public :

- le montant de la participation communale est de 93% et représente la somme de 10 992 €.

Après avis de la Commission Travaux et Voirie du 19 juin 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la démarche ainsi présentée.

-----

## 8 DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME

### 8.3 Voirie

#### 8.3.80 Convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage rue Ernest Landrieau (du boulevard du Vendée Globe à la Rue de la Poitevineière)

La Ville d'Olonne sur Mer a inscrit au budget 2018 le réaménagement de la Rue Ernest Landrieau, entre le Boulevard du Vendée Globe et la Rue de la Poitevineière.

Ce réaménagement consiste en la réfection de la chaussée, la création d'une piste cyclable bidirectionnelle ainsi qu'un trottoir et nécessite donc de modifier l'éclairage public existant.

Une convention avec le SYDEV doit être établie.  
Les travaux sont détaillés dans le document transmis.

Synthèse des prestations chiffrées des travaux neuf d'éclairage public :

- le montant de la participation communale est de 93 % et représente la somme de 89 731 €.

Après avis de la Commission Travaux et Voirie du 19 juin 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la démarche ainsi présentée.

-----



Olonne  
sur Mer

les Sables d'Olonne...  
AGGLOMERATION

## 8 DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME

### 8.8 CULTURE

#### 8.8.81 Convention de partenariat pour la réalisation, l'impression et la diffusion de supports de communication pour la saison culturelle 2018/2019

Il est proposé que les villes des Sables d'Olonne, du Château d'Olonne et d'Olonne sur Mer constituent une convention de partenariat portant sur la création d'un guide culturel et de supports communs de communication pour la saison 2018-2019.

Les modalités de la convention de partenariat tripartite sont définies dans le document transmis.

Après avis de la Commission Dynamisme Culturel du 19 juin 2018 et sur proposition du Bureau d'Adjoints, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la démarche ainsi présentée

-----

#### DECISION :

**D2018-17 du 27 avril 2018 :** Convention de mise à disposition d'un local 13 route de la Mer

**D2018-19 du 15 mai 2018 :** Conventions de mise à disposition de terrains par Mme Colette GARANDEAU, M. Gilbert PATEAU et la SARL La Loubine

**D2018-20 du 5 juin 2018 :** Dialogue compétitif – Aménagement du cœur de ville : sélection des **candidats**

**D2018-22 du 13 juin 2018 :** Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire communal

**D2018-25 du 20 juin 2018 :** Tarifs Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Accueil Périscolaire et Restauration scolaire

**D2018-26 du 22 juin 2018 :** Bail de location Café Hôtel PMU "Bar des Sports" – location gérance du fonds de commerce

Olonne sur Mer, le 3 juillet 2018.



Yannick MOREAU

Maire d'Olonne sur Mer  
Président des Sables d'Olonne  
Agglomération